

Programme de paiement préautorisé de la Financière General Motors du Canada Limitée

Le programme

Vous continuerez de recevoir un relevé mensuel environ 10 à 14 jours avant la date d'échéance du paiement. Votre banque déduira le montant du paiement mensuel de votre compte de chèques ou d'épargne à la date de prélèvement mutuellement convenue et transmettra les fonds à la Financière GM. Cette transaction s'effectuera tous les mois, tant que vous avez un montant de prêt, que votre compte soit à jour ou payé d'avance. Comme le dernier paiement mensuel pourra être supérieur ou inférieur au paiement régulier dépendamment de votre calendrier de paiement, vous pouvez demander de recevoir un avis préalable si un tel paiement final variera de plus de 25 % du montant du paiement mensuel établi sur votre Contrat de véhicule automobile.

Souscrire au programme

Remplissez la section Entente d'autorisation ci-dessous et annexe le document approprié tel qu'indiqué ici :

Compte de chèques Annexe un chèque annulé

Compte d'épargne Annexe une lettre de votre banque sur leur papier à entête et signée par le représentant autorisé, indiquant vos numéros de compte et de succursale.

Envoyez la partie inférieure de ce formulaire et la documentation requise à l'adresse suivante :

GM Financial

Attn: APP DEPT

PO Box 183621

Arlington, TX 76096-3621

ou par télécopie au : 1-877-581-6955

Courriel: autopay@GMFinancial.com

Note : *Afin d'éviter tout retard, retournez ce formulaire sous pli séparé de votre paiement mensuel régulier.*

Questions

Si vous avez des questions concernant le programme, communiquez avec le service à la clientèle au 1-800-284-2271.

Vous avez droit à certains recours si un débit quelconque ne correspond pas à cette entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout paiement qui n'est pas autorisé ou qui ne correspond pas à cette entente de PPA. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements concernant vos droits à un recours, veuillez communiquer avec votre institution financière ou consulter www.cdnpay.ca.

LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ EST VOLONTAIRE ET NON PAS UNE CONDITION POUR LE PROLONGEMENT D'UN CRÉDIT PAR LA FINANCIÈRE GM DU CANADA LTÉE.

-----Séparez et reprenez la partie supérieure pour vos dossiers-----

Entente d'autorisation pour le programme de paiement préautorisé

Par la présente, j'autorise la Financière General Motors du Canada Ltée à débiter chaque mois de mon compte bancaire identifié ci-dessous et à la date due assignée, le montant du paiement qui figure à mon contrat de véhicule automobile. Je comprends que le débit pour mon dernier paiement mensuel pourra être supérieur ou inférieur au paiement régulier, dépendamment de mon calendrier de paiement, et j'ai le droit de recevoir un avis préalable de tout transfert dont le montant différera. En signant ci-dessous, je concède mon droit à un tel avis de variance si celle-ci se trouve en-deçà de 25 % du paiement mensuel établi sur mon contrat de véhicule automobile. J'autorise aussi mon institution financière, identifiée ci-après, à débiter le même montant de mon compte.

Renseignements sur l'institution financière

Dactylographier ou écrire à l'encre en lettres moulées

Nom de l'institution financière

Numéro de téléphone

Ville Province Code postal

Type de compte : (cocher la case appropriée) :

Chèques – Annexer un chèque annulé au formulaire.

Épargne – Fournir une lettre de votre banque portant votre nom, numéro de compte bancaire et numéro de succursale.

Quand le service entrera-t-il en vigueur?

Une fois le formulaire et la documentation requise reçus, il faut environ 20 jours pour établir le service auprès de votre banque. Une fois cela fait, vous recevrez une lettre de confirmation ou le message suivant apparaîtra sur votre relevé mensuel : « Votre compte est inscrit à notre programme de paiement préautorisé. Votre paiement sera automatiquement déduit de votre compte bancaire à la date d'échéance. »

Quand le service prendra-t-il fin?

Si nous ne recevons aucun paiement mensuel suite à une deuxième demande électronique de paiement ou si vous déclarez faillite, vous ne serez plus admissible au programme. Vous devrez alors verser vos paiements mensuels à temps (à moins que vous n'ayez déclaré faillite). Votre participation au programme sera automatiquement résiliée une fois votre compte réglé.

Demande d'annulation du service

Si vous désirez annuler votre participation au programme, veuillez téléphoner au service à la clientèle en composant le 1-800-284-2271. Votre demande d'annulation doit être reçue au moins 5 jours avant votre date de paiement afin d'assurer une annulation en temps opportun. Pour obtenir un exemple du formulaire d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler une entente de PPA, veuillez communiquer avec votre institution financière ou consulter www.cdnpay.ca.

Si vous annulez votre participation au programme, vous devez alors vous assurer de verser votre paiement mensuel avant ou à la date de paiement qui vous a été assignée.

Renseignements sur le client

Numéro de compte de La Financière GM

Nom sur compte

(Doit être celui de l'acheteur ou du co-acheteur nommé dans le contrat de véhicule automobile)

Adresse

Ville Province Code postal

Signature (signataire autorisé du compte bancaire)

Date

Remplissez ce formulaire et postez-le ou télécopiez-le accompagné d'un chèque annulé ou d'une lettre de votre banque (signée par un représentant autorisé).